Centralités

LES CENTRALITÉS
- locales
- mixtes
- globales

LES ÉQUIPEMENTS
- locaux
- globaux
- mairies

LES ANIMATIONS
- temporaires
- marchés

LES COMMERCES
- sur rue
- emprises commerciales

grands magasins

+ 10 000 m² — de 5 000 à 10 000 m²

grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et monoprix)

+ 50 000 m² — de 2 500 à 5 000 m² — de 1 000 à 2 500 m² — de 300 à 1 000 m²

LES DÉPLACEMENTS
- stations de métro et terminus de ligne
- stations de RER
- gares SNCF

LES DIFFICULTÉS DE FRANCHISSEMENT
- des voies
- des places
- limites infranchissables
- axes bruyants et /ou polluants
- espace public dégradé

LES LIEUX FERMÉS
- grandes parcelles
- commerces
- grandes emprises formant enclaves
- faisceaux ferroviaires

Sources : Contribution à l'élaboration du PADD, 2001, document Apur mise à jour 12-06

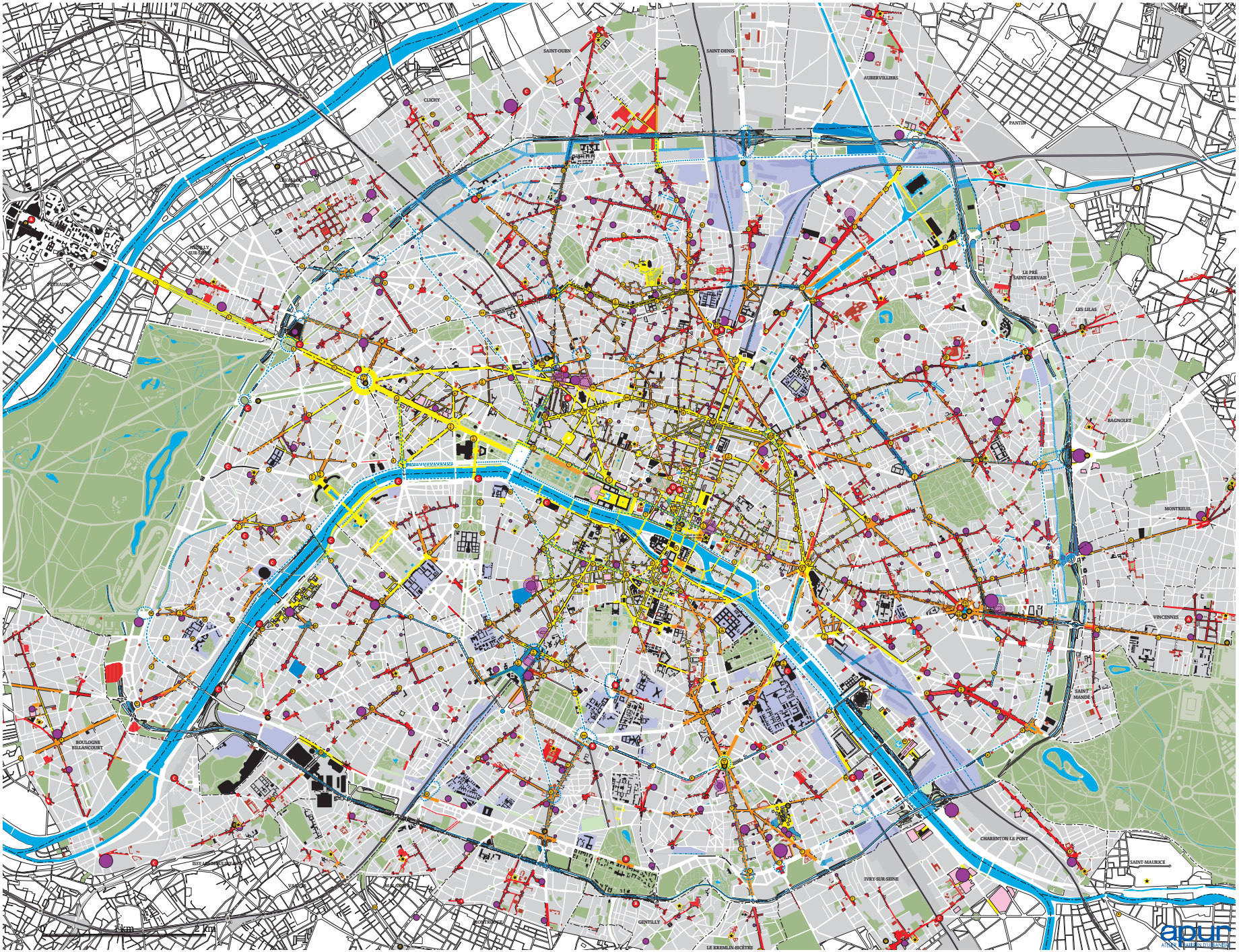

Retour